

N° 9/3.17

[PRÉAVIS N° 7/3.16](#)

**MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE DE COHÉSION SOCIALE :
CRÉATION D'UN POSTE DE COORDINATEUR/TRICE DE COHÉSION SOCIALE
ET CRÉATION D'UNE ÉQUIPE COMMUNALE D'ANIMATION ET DE TRAVAIL SOCIAL**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée d'étudier le préavis susmentionné s'est réunie le 2 mai, 26 septembre, 21 novembre ainsi que le 6 décembre 2016. Les commissaires étaient : Mmes et MM. Pierre Marc BURNAND, Jacques DUBOCHET, Aline DUPONTET (remplacée dès le 26.9), Charles DIZERENS, François EDERLIN (dès le 26.9), Dominique-Anne KIRCHHOFER, Laurence LAMBERT CAVERSACCIO (remplacée dès le 26.9), Claire MARTINET, Mario PASQUALONE (dès le 26.9), Jean-Bernard THULER et Magali ZUGER, présidente.

1 PRÉAMBULE

Par une majorité de 5 voix contre 4, la majorité de la commission a décidé d'amender le préavis de la Municipalité. La minorité, composée de Mme Magali ZUGER et MM. Jacques DUBOCHET, Mario PASQUALONE et Jean-Bernard THULER, s'est prononcée en faveur du préavis. Elle soutient son opinion dans le présent rapport.

2 ARGUMENTATION

La Municipalité en corps propose de renforcer la politique communale de cohésion sociale. Déjà fort active dans ce domaine auquel elle porte une attention particulière, elle a cherché à approfondir et assurer ses vues au moyen d'une étude de la situation par une agence spécialisée indépendante. Sur cette base solide, elle soumet une proposition globale et cohérente au Conseil communal. Une petite majorité de la commission est d'avis que, par prudence financière, il faut freiner cet effort. En effet, elle demande que l'augmentation d'effectif proposée dans le préavis soit réduite d'un plein poste (17,7% de l'effectif total) de manière non spécifiée. Nous croyons cette réduction malvenue. Voici pourquoi.

Pour qu'une société existe et qu'une communauté fonctionne, il faut que l'ensemble de ses membres soient liés autour d'un but commun. Dans les groupes de chasseurs-cueilleurs du néolithique, l'unité était naturelle et la motivation simple; il s'agissait de survivre. La situation s'est ensuite compliquée et nombreuses furent les sociétés dans lesquelles le but ne fut commun que par l'imposition forcée et la violence. Depuis, on a fait mieux, mais, comme on le sait, ce n'est ni facile ni jamais définitivement gagné, particulièrement dans notre société moderne qui privilégie les gains financiers et l'individualisme plutôt que le vivre bien ensemble.

À Morges, nous sommes relativement bien lotis et nous nous en réjouissons. Dans les rues de nos quartiers, on se dit bonjour en souriant et, chose étonnante pour un étranger, les voyageurs et les chauffeurs des bus se saluent. Pour nous, membres du Conseil communal, la cohésion sociale va presque de soi. Quelle chance !

Il n'en va pas de même pour tous et le risque que la situation se dégrade est bien réel. Pensons par exemple aux jeunes enfants pris dans la tourmente d'une famille en difficulté, aux adolescents un peu paumés dans le milieu où ils cherchent leur voie, aux adultes vraiment paumés qui sont à risque d'un vrai dérapage, aux migrants qui, de plus en plus, sont avec nous, séparés par un impressionnant fossé culturel, et encore, pensons à tous ceux qui, vieillissant, sentent leurs moyens faiblir et leur milieu se fermer. C'est, en particulier, vers tous ceux-ci que l'effort de cohésion sociale doit être dirigé afin que nous puissions nous sentir encore longtemps les Amis de Morges dans Morges la Coquette.

Oui ! Pour la bonne marche de notre ville, il faut des logements, des écoles, des routes et autres infrastructures, mais nous croyons que la promotion de la cohésion sociale est la première priorité d'une politique responsable et durable. Le projet de la Municipalité est réfléchi et solide. Nous vous invitons à le soutenir sans retenue car celui-ci est un réel investissement pour demain plus qu'une charge au budget.

3 CONCLUSION

Par ce préavis, la Municipalité souhaite mettre en œuvre une politique de cohésion sociale afin garantir la qualité du vivre ensemble dans notre commune. Nous considérons qu'il s'agit bien de la responsabilité de la commune de favoriser des liens positifs et des échanges profitables pour tous ses habitants, sans laisser de côté les plus faibles. Concrètement, la Municipalité propose un ensemble de mesures ainsi que le renforcement de l'équipe sociale avec l'engagement d'un travailleur social hors mur supplémentaire et la création d'un poste de coordinateur rattaché à la direction du Service Cohésion sociale et logement. Pour mener à bien cette mission et mettre sur pied des projets répondant aux besoins aussi variés qu'est notre population, il faudra obligatoirement une présence accrue sur le terrain et dans l'espace public; c'est par l'écoute et le dialogue que des expériences positives et des partenariats pourront voir le jour. Ce travail de longue haleine requiert de l'énergie et des forces vives. Autrement dit des ressources humaines.

Par ailleurs, comparativement aux autres communes de taille semblable, l'étude demandée par la Municipalité, montre que la Ville de Morges a nettement moins d'effectif mobilisé sur ce type de tâche. Sans compter qu'il faille également considérer l'augmentation régulière du nombre d'habitant sur notre commune.

En tant que pouvoir législatif, il est de notre responsabilité de soutenir les actions de la Municipalité visant à renforcer la cohésion sociale. N'ayons pas peur d'investir dans cette voie et donnons les moyens requis à l'exécutif pour permettre à chacun de trouver une place dans la société et dans notre ville. Nous nous devons d'investir aujourd'hui pour que demain soit meilleur.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de majorité et du rapport de minorité de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter la création d'un poste de coordinateur, dès le 1^{er} avril 2017, rattaché à la Direction de la cohésion sociale et logement - COH;
2. de dire que le montant du salaire, charges sociales comprises, sera porté aux comptes de fonctionnement dès le 1^{er} avril 2017 ;
3. d'accepter la création d'un poste de travailleur social de proximité, dès le 1^{er} avril 2017, rattaché à la Direction cohésion sociale et logement- COH;

4. de dire que le montant du salaire, charges sociales comprises, sera porté aux comptes de fonctionnement dès le 1^{er} avril 2017 ;
5. d'accepter la reprise par la Ville du travail social de proximité et de Couvaloup 12 dès le 1^{er} avril 2017, et de porter aux comptes de fonctionnement les montants nécessaires à l'exploitation de cette nouvelle organisation dès le 1^{er} avril 2017 ;

au nom de la minorité de la commission
La présidente-rapporteur

Magali Züger

Rapport de minorité présenté au Conseil communal en séance du 1^{er} mars 2017.